

Constructeur en canalisations des travaux publics

Le constructeur en canalisations des travaux publics construit les réseaux souterrains de distribution. Il assure aussi la rénovation et l'entretien des installations existantes.

Les réseaux souterrains amènent l'eau potable, distribuent l'eau industrielle et évacuent les eaux usées. Ils peuvent aussi être faits de conduits pour le passage de câbles électriques, de réseaux de télé ou vidéocommunication, voire de gaz. Leur installation comporte plusieurs étapes :

- implanter l'ouvrage à réaliser en reportant son tracé ;
- repérer les réseaux existants, ce qui nécessite de savoir lire un plan ;
- creuser la tranchée à la pelle mécanique pour faire passer les canalisations et la stabiliser en posant blindages et boisages ;
- couper les conduites à l'aide d'une tronçonneuse ;
- après avoir transporté et mis en place les canalisations, les assembler, effectuer les différents branchements et raccordements sur le réseau existant sans interrompre la distribution d'eau ;
- vérifier l'étanchéité du réseau ;
- à chaque phase du chantier, effectuer des contrôles qualitatifs et quantitatifs.

Le constructeur assure aussi la pose d'accessoires de fontainerie et d'équipements hydrauliques des stations de captage, de stockage. Il est capable de réaliser de petits travaux de maçonnerie. Selon les contraintes imposées par le chantier et son degré de complexité, le canalisateur utilise des techniques de pointe pour effectuer les tâches délicates. Il peut détecter les canalisations existantes ou poser des tuyaux en pente à l'aide de laser, assembler des matériaux en plastique souple en utilisant une machine à souder automatisée ou encore passer des canalisations sous une voie ferrée ou un carrefour routier en pilotant à distance des outils de forage téléguidés. Un travail de précision, à la fois manuel et technique.

Débouchés

Le titulaire de ce diplôme est ouvrier professionnel. Il travaille dans une entreprise de travaux publics spécialisée dans les réseaux et les branchements en travaux neufs ou en travaux d'entretien. Aujourd'hui, la profession compte près de 20 000 ouvriers canaliseurs. Un chiffre qui devrait augmenter dans les prochaines années. Le vieillissement des installations des réseaux publics et l'obligation de remplacer certains équipements collectifs dopent le marché de la rénovation et de l'assainissement des eaux : les entreprises du secteur auront donc de forts besoins en canaliseurs.

Le canalisateur travaille pour le secteur public, dans une entreprise générale de travaux publics ou une société spécialisée dans les réseaux. Avec de l'expérience, il peut évoluer vers un poste de chef d'équipe ou de chantier, soit grâce la promotion interne (avec l'aide de la formation continue), soit par la voie des concours administratifs.

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

Enseignements professionnels

Outre l'enseignement général commun à tous les CAP, la formation apporte des connaissances spécifiques.

Enseignement technologique et professionnel :

- **les engins et outils, leur utilisation** : compresseur, marteau pneumatique, matériel de levage et de manutention, pompe, laser d'alignement (pour détecter les canalisations existantes ou poser des tuyaux en pente), machine à souder, etc ;
- **les sols et matériaux de remblais** : masse volumique, portance, compacité, teneur en eau ;
- **les réseaux de canalisations** : canalisations d'assainissement et d'eau potable, réseaux secs avec leurs contraintes, équipements des stations de traitement des eaux ;
- **les plans** : repérage, implantation d'un ouvrage, utilisation de niveau optique, laser, nivelette ;
- **la sécurité** : risques liés au poste de travail pour travailler en toute sécurité.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation de canalisations en assainissement et en adduction d'eau, d'ouvrages courants, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Réalisation de branchements en assainissement et en adduction d'eau d'ouvrages et travaux annexes, coeff. 4

Unités d'enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques – sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 19 candidats inscrits, 19 présentés, 18 admis (soit 94.74 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 13 candidats inscrits, 13 présentés, 12 admis (soit 92.31% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 12 candidats inscrits, 12 présents, 9 admis (soit 75% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Travaux Publics.
- Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre.
- BP Métiers de la piscine.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

30 Bagnols / Cèze

Lycée professionnel privé Sainte-Marie

34 Bédarieux

Lycée des métiers F. Léger

34 Montpellier

CFA du BTP – Site de Bédarieux **A**

66 Perpignan

CFA du BTP Marcel Mercader **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom sur les métiers Les métiers du bâtiment
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.